

987 647 SASU
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 euros
185 Avenue de la Bénite Fontaine – 74800 LA ROCHE-SUR-FORON
914 309 224 RCS ANNECY

DECISION UNILATERALE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 OCTOBRE 2023

Monsieur Sauel MERAD, né le 20 juillet 1977 à ANNECY (74), de nationalité française, demeurant 53 route des Vallées, 74100 ANNEMASSE, célibataire,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société 987 647 SASU, et conformément à l'article 19 des statuts,

Décide de :

- Remplacer la dénomination sociale de la Société 987 647 SASU par « XRAYDELTA » ;
- Modifier l'objet social de la Société 987 647 SASU, afin de lui permettre d'exercer les activités de conciergerie immobilière, de vente en l'état futur d'achèvement en matière immobilière, de vente d'équipements connectés pour l'habitation et notamment pour la gestion et le suivi du chauffage, la réalisation de travaux d'isolation et de second œuvre, la recherche et développement en matière de système de production d'énergie renouvelable, de permaculture, de collecte d'eaux pluviales et de valorisation des déchets ;
- Transférer le siège social de la Société 987 647 SASU, à l'adresse suivante : 1 place Marie Curie – 74000 ANNECY.

En conséquence, les articles 2, 3 et 4 des statuts, respectivement intitulés « *Dénomination sociale* », « *Objet* » et « *Siège social* », dans leurs versions en cours, sont remplacés par les articles suivants :

« ARTICLE 2 – OBJET »

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La promotion immobilière, notamment dans le cadre de vente en l'état de futur achèvement, l'activité de marchand de biens, l'activité de conciergerie immobilière,

L'équipement général des entreprises, société de service et d'ingénierie en informatique, la gestion et création de postes RH en intermédiation d'agence intérim autres,

La vente d'équipements connectés pour l'habitation et notamment concernant la gestion du système de chauffage du logement, de logiciels de domotique avec API pour smartphone, et notamment concernant la gestion du système de chauffage du logement, de logiciels de suivi et de pilotage du système de chauffage, de logiciels de comparateurs de consommations énergétiques,

La réalisation, directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants, de travaux d'amélioration d'isolation, de travaux de second œuvre et d'installation de système de chauffage de type poêle à granulés,

La recherche et développement en matière de systèmes de production d'énergies renouvelables, de permaculture, de collecte des eaux pluviales et de valorisation des déchets,

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »*

« ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : "XRAYDELTA".

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu. »

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 place Marie Curie- 74000 ANNECY

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

**** ** ***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique, Monsieur Sael MERAD.

Monsieur Sael MERAD
Associé unique

